

## Protocole sanitaire pour une reprise sportive sécurisée

**Afin d'assurer une reprise sportive de façon encadrée et en raison de la présence active de la Covid 19 sur le territoire de l'Île de France, nous vous rappelons les règles suivantes :**

- Nommer un référent Covid qui sera en charge de faire respecter l'ensemble des règles sanitaires.
- Respecter et faire respecter les protocoles sanitaires mis en place, notamment les flux de circulation.
- Faire respecter l'obligation du port du masque pour tous les publics, à partir de 11 ans, en extérieur comme à l'intérieur de l'espace sportif (déplacement, sanitaires, vestiaires). Le masque ne sera pas porté pendant la pratique sportive.
- Respecter le maintien de la distanciation de deux mètres entre deux personnes pendant la pratique sportive, sauf si, de par sa nature, l'activité ne le permet pas.
- Désinfecter le matériel utilisé après la pratique.
- Aménager les créneaux de façon à éviter les croisements entre les groupes.
- Respecter les règles sanitaires fondamentales : distanciation en toutes circonstances, lavage régulier et systématique des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique (le gel est à éviter pour les jeunes enfants).
- Respecter le protocole sanitaire strict lié à l'utilisation des vestiaires (jauge de fréquentation, liste nominative horodatée des utilisateurs, aération après utilisation). La distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes et le port du masque y seront systématiquement respectés. L'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (pas de port du masque obligatoire).

Mise à jour le 31/08/2020